



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Point 119 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Système de comptabilité des coûts des services de conférence

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 52/214 D du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accélérer l'élaboration du système de comptabilité des coûts des services de conférence en 1998 et de l'étendre à d'autres domaines d'activité du Secrétariat, en tenant compte de l'expérience acquise dans d'autres lieux d'affectation; l'a encouragé à utiliser, dans la mesure du possible, les ressources disponibles au Secrétariat pour élaborer le système; et l'a prié de lui rendre compte, le 31 juillet 1998 au plus tard, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des mesures qu'il aurait prises pour poursuivre l'élaboration d'un système de comptabilité des coûts. Le présent rapport fait suite à ces demandes.

2. Un précédent examen de la question a débouché sur la présentation à la Cinquième Commission, pendant la partie principale de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, d'un document de séance contenant une analyse d'un certain nombre de notions associées à celle de comptabilité des coûts, et qui avaient été utilisées jusque-là en relation avec les services de conférence, à savoir les normes de production, les taux unitaires, le coût intégral, les coûts indicatifs et les coûts répartis. Ce document abordait également des questions qui n'avaient pas encore été examinées en détail, comme celles de la disponibilité des données et de la comptabilisation du coût des fonctions de gestion et de supervision. Il aboutissait à la conclusion que les méthodes de calcul des coûts étant multiples et variant selon le but

recherché, qu'il fallait d'abord préciser ce que l'on attendait d'un système de comptabilité des coûts avant de décider d'en adopter un et, la décision prise, définir l'objectif et la portée du système avant d'entreprendre son élaboration.

3. Lorsque le Secrétariat a examiné les modalités d'application de la résolution 52/214 D, il est apparu indispensable de commencer par préciser les notions de base puis, cela fait, de définir les objectifs que permettraient d'atteindre différentes méthodes de comptabilisation des coûts pouvant être utilisées par l'Organisation des Nations Unies. Il fallait aussi déterminer s'il était possible d'atteindre un certain nombre voire la totalité de ces objectifs en modifiant progressivement le Système intégré de gestion et les systèmes d'information qui existaient déjà dans les services de conférence, en particulier le Système informatisé de suivi de la production documentaire.

4. À l'issue de cette analyse des travaux à entreprendre et compte tenu du manque d'expérience de l'Organisation dans le domaine de la comptabilité des coûts en général, il a été décidé de confier à des consultants extérieurs une étude portant sur les questions mentionnées dans les paragraphes qui précèdent. Un avis d'appel d'offres a été envoyé aux associations professionnelles d'experts-comptables de plusieurs pays. Or, le 1er mai, date limite de dépôt des offres, aucune réponse n'avait été reçue. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé, avec une date limite fixée au 1er juin. Quatre propositions ont été reçues. Une équipe de consultants a été sélectionnée et a commencé à travailler sur ce projet le 6

juillet. Le présent document fait le point de l'état d'avancement des travaux réalisés à ce jour.

5. L'étude en cours sur la comptabilité des coûts est fondée sur un examen des diverses fonctions se rapportant aux services de conférence et sur les systèmes d'information formels et informels existants. Elle passe en revue les techniques de comptabilité des coûts les mieux adaptées à la nature des services de conférence à l'ONU, souligne les points forts et points faibles de chacune d'entre elles sur le plan théorique, et contiendra des recommandations.

6. Cette étude a pour objet d'élaborer un système qui permette de décomposer les ressources consacrées aux services de conférence afin de calculer le coût de produits déterminés (documents et réunions), d'établir une base solide pour évaluer le coût effectif des services fournis à titre remboursable et de déterminer le montant des dépenses ou économies résultant de l'addition ou de la suppression d'un volume donné de services une fois que le budget des services de conférence a été adopté.

7. Certaines conclusions ont été tirées à titre provisoire. Comme on l'a indiqué précédemment, il est impossible de mesurer les coûts sans tenir compte du cadre de décision. Les coûts sont fonction des questions auxquelles il faut répondre. Considérant par ailleurs le caractère imprévisible de la demande en matière de services de conférence et le fait que la demande à long terme dépasse la capacité permanente des services de conférence, il n'existe pas de méthode simple et théoriquement rationnelle de quantifier les coûts marginaux, et dans certains cas, il pourrait être préférable d'adopter une approche fondée sur les coûts moyens.

8. L'établissement des coûts sur la base des activités offre peut-être une solution compatible avec la théorie de la comptabilité des coûts et adaptée aux besoins dans le domaine des services de conférence. Dans le cadre d'une méthode de ce genre, les frais généraux sont rapportés à différentes parties du processus de production pour donner une idée plus claire des coûts correspondants. Les coûts de certaines catégories de ressources (par exemple le traitement des traducteurs) sont alloués aux activités en fonction de l'usage (traduction et rédaction de comptes rendus analytiques) et le coût des activités est attribué aux produits résultants (documents et comptes rendus analytiques) sur la base du volume d'activités nécessité par chacun d'entre eux.

9. Un tel système de comptabilité des coûts sera un outil très précieux d'information pour la gestion et l'établissement du budget, mais il n'entraînera pas d'économies automatiquement. De plus, un système basé sur le niveau de données actuellement disponible ne représentera pas nécessairement une amélioration substantielle par rapport aux méthodes. La

mise au point du système exigera des ressources supplémentaires pour couvrir, par exemple, les services de consultants, le temps de travail, l'achat de matériel et la mise au point du logiciel. Étant donné la démarche proposée ci-dessous, qui consiste à réaliser un prototype, il pourrait être approprié de procéder à une analyse des coûts et bénéfices au début de chaque séquence de l'élaboration du système.

10. Si l'on veut passer du niveau actuel à un niveau plus élevé, il faudra surmonter les difficultés dues à l'absence d'interface entre le SIG et les systèmes d'information existant dans le domaine des services de conférence. Il pourrait être nécessaire de comptabiliser le temps consacré aux différentes activités et de déterminer le niveau relatif de complexité de chacune d'elles. En général, les systèmes existants peuvent constituer, avec les données recueillies indépendamment dans certains services organiques, l'élément central initial pour la création de la base de données nécessaire pour se doter d'un système de comptabilité des coûts. À long terme, il faudra affiner les données, en fonction des sources, les types et les méthodes de calcul et de validation.

11. Il sera donc important de mettre en rapport le coût et les avantages potentiels de la mise en place d'un système de comptabilité par activité. Afin de tenir compte de ces préoccupations, on recommandera une démarche fondée sur la mise au point d'un prototype. Selon cette formule de conception de système, on met au point un modèle opérationnel simplifié ou prototype. Cet «avant-projet» expérimental à échelle réduite est construit rapidement et à peu de frais et mis à la disposition des usagers pour qu'ils l'essaient, ce qui leur permet de déterminer ce qu'ils aiment et qu'ils n'aiment pas dans le prototype. Compte tenu de leurs réactions et de l'information qu'ils fournissent, les constructeurs modifient le système et le soumettent de nouveau aux usagers. Cette séquence d'expérimentation et modification se poursuit jusqu'à ce que les usagers aient la certitude d'avoir un système conforme à leurs besoins.

12. Dans le cas des services de conférence, on peut prévoir que le prototype serait fondé sur l'utilisation d'un logiciel commercial standard avec PC très simple. Il faudrait disposer d'une équipe de construction qui comprendrait du personnel ayant des compétences en bases de données et établissement des coûts et du personnel connaissant les services de conférence et les procédures d'établissement du budget et de comptabilité de l'ONU, ainsi qu'un groupe de supervision qui fournirait conseils et assistance selon que de besoin.

13. Les consultants termineront leur travail au début du mois d'août. Un rapport définitif du Secrétaire général sera soumis à l'examen du Comité des conférences lors de sa session de fond de 1998, en septembre, ainsi que du Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires
et de l'Assemblée générale.
